

RFC 4367 : What's in a Name: False Assumptions about DNS Names

Stéphane Bortzmeyer
<stephane+blog@bortzmeyer.org>

Première rédaction de cet article le 2 avril 2006

Date de publication du RFC : Février 2006

<http://www.bortzmeyer.org/4367.html>

Ce RFC rappelle quelques principes des protocoles Internet, que les utilisateurs du DNS risquent d'oublier en croyant que les noms listés dans le DNS portent une sémantique.

L'intérêt du DNS, c'est qu'il permet de choisir des noms très parlants, comme `bortzmeyer.org` pour mon domaine personnel ou bien `elysee.fr` pour celui de Jacques Chirac. Mais cet avantage est également une malédiction : cela charge beaucoup le DNS, qui devient l'enjeu de batailles politiques, économiques et juridiques très pénibles.

Autre problème avec ces noms parlants, beaucoup d'utilisateurs croient que le DNS "dit la vérité", c'est à dire que `www.whitehouse.com` a un rapport avec la Maison Blanche (c'est bien un site politique mis qui abuse du nom) ou qu'un ordinateur nommé `www.example.net` porte un serveur Web (alors que cela peut être une simple erreur de configuration).

Pire, le RFC estime que certains logiciels font la même erreur et choisissent le protocole de communication à utiliser, ou bien la langue des documents transmis, en fonction d'un nom de domaine. Je dois dire que, à titre personnel, je trouve les exemples du RFC peu convaincants et que je pense qu'il manque de cas réels.

Notre RFC rappelle donc qu'il ne faut pas accorder de sémantique à un nom de domaine et que, si on veut choisir un protocole ou une langue, il faut utiliser les techniques normalisées (par exemple le schéma de l'URI pour choisir le protocole, l'en-tête `Accept-Language` de HTTP pour indiquer la langue, etc).